



## **CDAS Section de l'Eure**

### Compte rendu du Conseil Départemental d'Action Sociale du 12 avril 2022

Ce premier CDAS de l'année avait lieu en présentiel sous la présidence de Mme LOPEZ. Après la lecture de la déclaration liminaire de **Solidaires Finances**, la présidente a apporté quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, la présidente a tenu à rappeler son attachement à une action sociale de proximité. Selon elle, nous devons tirer un enseignement de la crise sanitaire en matière d'action sociale, aussi bien pour les agent.es que pour les retraité.es, elle souligne le rôle essentiel de la déléguée dans le département.

Concernant la réforme de l'action sociale, la présidente nous indique que la réunion du 15 mars dernier n'a pas apporté suffisamment d'éléments. Elle attend la communication des documents pour nous en faire une présentation détaillée avant l'été 2022.

La déléguée de l'action sociale a répondu à nos interrogations concernant la gestion du RIA. Elle nous a précisé que le marché public a été remporté par Restauval, une réunion est prévue le 26 avril pour tenter de reformer l'association de gestion. Les représentants de la DDFIP au conseil d'administration sont M BOIS et M HUBERT, membres de droit.

A propos des CESU 6-12 ans, la déléguée apporte des précisions quant à leur utilisation. L'impossibilité de les utiliser pour payer les prestations périscolaires et/ou centres de loisirs n'est pas liée à un refus des SGC mais aux collectivités qui n'ont pas opté pour leur utilisation. Elle rappelle qu'ils peuvent être utilisés pour financer la garde au et hors du domicile (hors centres de loisirs), l'accompagnement des enfants sur le trajet domicile-école, les cours à domicile ou le soutien scolaire. Le secrétariat général s'est emparé du dossier.

Au sujet de la mystérieuse réserve budgétaire, nous n'avons toujours pas obtenu de réponse.

Nous sommes ensuite passés à l'ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion du 2 décembre 2021,
- Présentation de la note d'orientation 2022,
- Budget : revue de l'exécution du budget 2021 et proposition des membres du CDAS pour l'année 2022,
- Questions diverses.

#### 1) Approbation du procès-verbal du CDAS du 2 décembre 2021

Le PV du dernier CDAS a été approuvé à l'unanimité après le rajout par **Solidaires Finances** de la mention suivante dans le point 3 sur le projet de réforme de l'action sociale : « Solidaires Finances craint des suppressions d'emplois dans ces structures dans les années à venir ».

## 2) Présentation de la note d'orientation 2022

La présidente nous a présenté la note d'orientation 2022. Elle y relève 3 points essentiels :

- elle a réaffirmé son attachement au délégué de proximité qui serait désigné pour chaque département (à confirmer).
- quant aux prestations, le domaine de la restauration reste l'objectif principal en 2022. Il fera l'objet d'enquêtes à venir.
- le FIL (Fonds d'Innovation Locale) est reconduit en 2022. La présidente souhaite anticiper les réflexions avec l'organisation d'un groupe de travail destiné à relever les différentes propositions des membres du CDAS.

## 3) Budget : revue de l'exécution du budget 2021 et proposition des membres du CDAS pour l'année 2022

Le budget pour l'année 2022 s'élève à 22 984 €.

Le CDAS a donné son accord de principe sur la répartition budgétaire selon les différents thèmes (arbre de Noël, sortie retraité.es,...), la déléguée étant en attente de réception des devis. Plusieurs pistes d'actions ont été évoquées et seront finalisées lors du prochain CDAS qui aura lieu en juin.

## 4) Questions diverses

Des réponses aux questions soulevées dans la déclaration liminaire ayant été apportées en début de séance et en l'absence d'interrogations supplémentaires, la présidente lève la séance.

Les représentants **Solidaires Finances** au CDAS